

FICHES DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

Numéro de révision

ΕN

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008, (EU) No. 2015/830

WAI2 - EGHS - EUROPEAN

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008, (EU) No. 2015/830

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA

SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Date de révision 09-août-2023

Nom du produit PerpHect Buffer 4.01

Produit n° 910425 Identifiant de formule unique (UFI) Sans objet

Numéro d'enregistrement REACH Sans objet

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation comme réactif de laboratoire

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur, importateur, Thermo Fisher Scientific©

fournisseur Water and Lab Products

22 Alpha Road

Chelmsford, MA 01824, USA

1-978-232-6000

Adresse e-mail wlp.techsupport@thermofisher.com

Made in USA

1.4. Numéro d'appel d'urgence Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24

CHEMTREC®

Within USA and Canada: 1-800-424-9300 Outside USA and Canada: 1-703-527-3887

(collect calls accepted)

Produit n° 910425 No. du 205487-001 document.

ΕN

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification - Mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Aucun(e)

Conseils de prudence

2.3. Autres dangers Dangers généraux

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé Toxique pour les vertébrés terrestres

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	N° CE	Numéro CAS	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008	N° d'enr. REACH
Eau	EEC No. 231-791-2	7732-18-5	90 - 100%	Not classified	Aucune information disponible
le phtalate acide de potassium	EEC No. 212-889-4	877-24-7	0 - 10%	-	Aucune information disponible
Hydroxyde de potassium	EEC No. 215-181-3	1310-58-3	<0.1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314)	Aucune information disponible
amarante pas de rouge . 27	EEC No. 213-022-2	915-67-3	0 - 10%		Aucune information disponible

Composant	Numéro CAS	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Eau	7732-18-5	-	-	-
le phtalate acide de potassium	877-24-7	-	-	-
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Eye Irrit. 2 (H319) :: 0.5%<=C<2% Skin Corr. 1A (H314) :: C>=5% Skin Corr. 1B (H314) :: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 (H315) :: 0.5%<=C<2%	-	-
amarante pas de rouge . 27	915-67-3	-	-	-

Produit n° 910425 No. du 205487-001 document.

Nom du produit PerpHect Buffer 4.01 Date de révision 09-août-2023

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Pour plus

d'assistance, consultez votre centre antipoison local. Présenter cette fiche de données de

sécurité au médecin responsable.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin en

cas de symptômes.

Protection individuelle du personnel Pas de précautions spéciales requises.

de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets les plus

importants

Aucun raisonnablement prévisible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Nom du produit PerpHect Buffer 4.01

Date de révision 09-août-2023

Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques. Les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des concentrations explosives.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients

correctement étiquetés.

Référence à d'autres sections

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Protéger de la lumière du jour.

7.3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Utilisation comme réactif de laboratoire

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **France -** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018.

(http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984) **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

1						
	Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
	Hydroxyde de		STEL: 2 mg/m ³ 15 min	STEL / VLCT: 2 mg/m ³ .		STEL / VLA-EC: 2

Produit n° 910425 No. du 205487-001 EN

document.

potassium					mg/m³ (15 minutos).
-----------	--	--	--	--	---------------------

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Hydroxyde de			Ceiling: 2 mg/m ³		Ceiling: 2 mg/m ³
potassium					

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Hydroxyde de	MAK-TMW: 2 mg/m ³ 8	STEL: 2 mg/m ³ 15	TWA: 2 mg/m ³ 8	STEL: 1 mg/m ³ 15	Ceiling: 2 mg/m ³
potassium	Stunden	minutter	Stunden	minutach	
·				TWA: 0.5 mg/m ³ 8	
				godzinach	

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Hydroxyde de	TWA: 2.0 mg/m ³	STEL-KGVI: 2 mg/m ³ 15	STEL: 2 mg/m ³ 15 min		TWA: 1 mg/m ³ 8
potassium	_	minutama.	_		hodinách.
					Ceiling: 2 mg/m ³

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Hydroxyde de potassium	TWA: 2 mg/m³ 8 tundides.		STEL: 2 mg/m³ TWA: 2 mg/m³	STEL: 2 mg/m³ 15 percekben. CK TWA: 2 mg/m³ 8 órában. AK	STEL: 2 mg/m ³

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Hydroxyde de				Binding STEL: 2 mg/m ³	
potassium				15 minuter	
				TLV: 1 mg/m ³ 8 timmar.	
				NGV	

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Hydroxyde de potassium 1310-58-3 (<0.1)			DNEL = 1mg/m ³	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation Mesures techniques

Équipement de protection individuelle

Porter de lunettes de protection chimique à écrans latéraux et un masque intégral. En cas Protection des yeux/du visage

de probabilité d'éclaboussures :. Lunettes de protection.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Protection respiratoire Type de filtre recommandé : Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

Filtre à particules.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Rouge clair Odeur Inodore

Seuil olfactif Aucune information disponible

Ha

Intervalle de pH Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible

~ 100 °C / 212 °F Point/intervalle d'ébullition

Point d'éclair Aucune information disponible Taux d'évaporation Aucune information disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune information disponible Aucune information disponible Pression de vapeur Aucune information disponible Densité de vapeur Aucune information disponible Densité

Hydrosolubilité Soluble

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible Coefficient de partage Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Aucune information disponible Aucune information disponible Viscosité cinématique Viscosité dynamique Aucune information disponible Propriétés explosives Aucune information disponible Aucune information disponible

Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

Aucune information disponible Point de ramollissement Aucune information disponible Masse molaire

Teneur (%) en COV (composés

organiques volatils)

Densité Pas d'information disponible Densité apparente Aucune information disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produit n° 910425 No. du 205487-001 ΕN document.

10.1. Réactivité

Aucune information disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e) Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.4. Conditions à éviter

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Eau	LD50 > 90 mL/kg (Rat)		
le phtalate acide de potassium	LD50 > 3200 mg/kg (Rat)		
Hydroxyde de potassium	LD50 = 284 mg/kg (Rat)		
amarante pas de rouge . 27	LD50 = 6 g/kg (Rat)		

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible

Sensibilisation Aucune information disponible

Aucune information disponible Effets mutagènes

Aucune information disponible Effets cancérogènes

Effets sur la reproduction Aucune information disponible

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible

organes cibles - exposition

unique;

i) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible

Produit n° 910425 No. du 205487-001 ΕN document.

Nom du produit PerpHect Buffer 4.01

Date de révision 09-août-2023

organes cibles - exposition

répétée;

Organes cibles Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration Aucune information disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

?% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Composant	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Puce d'eau
Hydroxyde de potassium	-	LC50: = 80 mg/L, 96hr static	-
		(Gambusia affinis)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance

Soluble dans l'eau, Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
le phtalate acide de potassium	-3.9	Aucune donnée disponible
Hydroxyde de potassium	0.83	Aucune donnée disponible
amarante pas de rouge . 27	-5.13	Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Très mobile dans les sols

Mobilité

Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau

Component	log Pow
le phtalate acide de potassium	-3.9
877-24-7 (0 - 10%)	
Hydroxyde de potassium	0.83
1310-58-3 (<0.1)	
amarante pas de rouge . 27	-5.13
915-67-3 (0 - 10%)	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Produit n° 910425

No. du 205487-001 EN document.

Nom du produit PerpHect Buffer 4.01

Date de révision 09-août-2023

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1N° ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Polluant marinSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

14.7 Transport en vrac Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

ADR

14.1. Numéro ONUNon réglementé14.2. Désignation officielle deNon réglementé

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4. Groupe d'emballage Non réglementé

OACI

14.1N° ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

<u>IATA</u>

14.1N° ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et <u>d'environnement</u>

Produit n° 910425

No. du 205487-001 EN document.

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS), U.S.A. (TSCA).

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Eau	7732-18-5	231-791-2	-	-	X	X	KE-35400	Х	-
le phtalate acide de potassium	877-24-7	212-889-4	-	-	X	X	KE-02310	Х	Χ
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	215-181-3	-	-	X	X	KE-29139	X	X
amarante pas de rouge . 27	915-67-3	213-022-2	-	-	Х	X	KE-20344	X	Х

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Eau	7732-18-5	Х	ACTIVE	Х	-	Х	Х	X
le phtalate acide de potassium	877-24-7	X	ACTIVE	Х	•	X	X	X
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Х	ACTIVE	Х	-	Х	Х	X
amarante pas de rouge . 27	915-67-3	Х	ACTIVE	Х	-	X	Χ	Х

Légende: X - Listé '-' - Not Listed KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Union européenne

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Eau	7732-18-5	-	-	-
le phtalate acide de potassium	877-24-7	-	-	-
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-
amarante pas de rouge . 27	915-67-3	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Réglementations nationales

Classification allemande WGK Classe de danger pour l'eau = 3 (auto-classification)

Component	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	
Hydroxyde de potassium	WGK1	
1310-58-3 (<0.1)		

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
le phtalate acide de potassium 877-24-7 (0 - 10%)	Substances interdites et réglementées	
Hydroxyde de potassium 1310-58-3 (<0.1)	Substances interdites et réglementées	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH TLV: American Conference of Governmental Industrial Hygienists CIRC - Centre international de recherche sur le cancer - Threshold Limit Value (Association américaine des hygiénistes

industriels, États-Unis - Valeur limite d'exposition)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC) **TWA** TWA (moyenne pondérée en temps)

Plafond Valeur limite maximale

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

canadienne des substances non domestiques

Inventory of Chemical Substances)

LD50 - Dose létale à 50%

section 8(b), inventaire

nouvelles

EC50 - Concentration efficace 50% POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air **Transport Association**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques,

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Produit n° 910425 No. du document.

205487-001

Nom du produit PerpHect Buffer 4.01 Date de révision 09-août-2023

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Préparée par Affaires réglementaires

Prepared For Thermo Fisher Scientific Inc.

Date d'émissionAucune information disponible

Date de révision 09-août-2023

Motif de la révision Sections de la FDS mises à jour.

Conseil en matière de formation Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de

données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

ΕN